

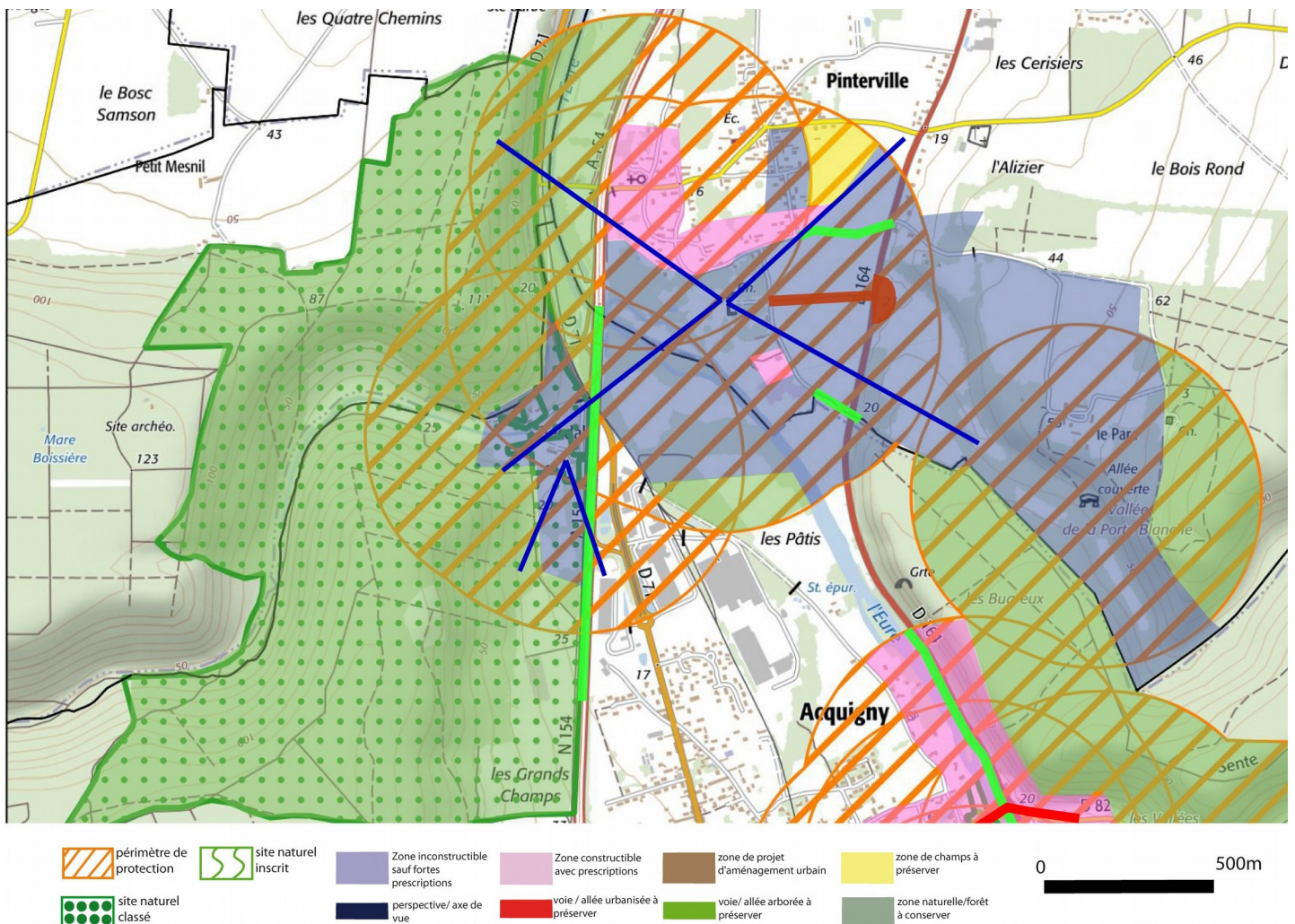
Pinterville > Allée sépulcrale

D'autres protections au titre des monuments historiques se trouvent sur la commune : le château de Pinterville et l'église qui sont tous deux inscrits.

Les différents périmètres de protection d'Acquigny débordent partiellement sur l'allée sépulcrale.

L'Allée sépulcrale de Pinterville a été classée au titre des monuments historiques le 6 octobre 1947.

Dans le cadre de l'étude documentaire « inventaire des mégalithes du département de l'Eure » réalisé par le service régional de l'archéologie et le conseil départemental, le site est décrit de la façon suivante : « Site découvert en 1942. Les ossements ont été étudiés par Marquer. Une campagne a été effectuée en 1963 au cours de laquelle ont été mis au jour une pierre plate ainsi que des ossements d'enfants et d'adultes (1147). Il y aurait eu en tout une cinquantaine d'individus (29 adultes et neuf enfants identifiés) ; seuls ceux en contact avec le dallage étaient en connexion anatomique. La chambre funéraire était séparée du vestibule par « une dalle transversale échancrée en demi-cercle d'une quarantaine de centimètres de diamètre ». Seule la chambre était dallée. Aucune trace de couverture n'a été observée. Les extrémités nord et sud étaient fermées par des dalles transversales ».



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).

PHOTOS EN COURS DE TRAITEMENT

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au-dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Les abords du site



Façade du château de Pinterville

Église de la commune.